

Arrêté du 22 mai 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant pour l'année 2018 le montant de la dotation des régimes obligatoires d'assurance maladie au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière

22/05/2019

L'arrêté fixe « le montant des régimes obligatoires d'assurance maladie au titre du financement des contrats d'engagement de service public à 32 793 275, 49 € pour l'année 2018 ».